



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

### ► DÉLIBÉRATION N° DEL\_112\_2024

► **OBJET : Point n° 4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES, VERSEMENT ANTICIPÉ D'UNE PARTIE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FONDS DE CONCOURS**

### ► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

\*\*\*\*

### ► EXCUSÉS :

Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.  
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

### ► SE RETIRE :

Monsieur Yves DUPUIS

\*\*\*\*

### RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN

La Ville de Mâcon, toujours soucieuse du développement du sport, en favorise la pratique en apportant son aide aux associations sportives par le biais de diverses subventions ou aides indirectes.

Afin d'accompagner les associations désireuses de s'engager pour le développement du sport, la Ville s'associe aux actions menées par celles-ci en les aidant à atteindre leurs buts. Les conventions d'objectifs ont pour but de préciser les rapports entre la Ville et les Associations ainsi que leurs engagements respectifs.

Deux conventions d'objectifs arrivent à leur terme, il convient donc de les renouveler.

De plus, un avenant doit être passé à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Club de Voile Mâconnais » afin qu'elle puisse apporter son soutien financier à la Ville.

En effet, deux associations sont concernées par la mise en place d'une convention de fonds de concours, le Club de Voile Mâconnais et le Club de Ski Nautique et de Wakeboard pour le développement de leurs pratiques sportives respectives.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions d'objectifs, jointes en annexe,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'objectifs à intervenir avec le Club de de voile mâconnais, joint en annexe,

Vu les conventions de fonds de concours, jointes en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 05/12/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Monsieur Gérard COLON ayant donné pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS ne prend pas part au vote.

Après l'intervention de Madame Catherine AMARO,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
ASSOCIATION SPORTIVE MÂCONNAISE Rue Léo Lagrange 71000 MÂCON	Aide à l'acquisition de matériaux en vue de réaliser un espace sandwicherie.	1 490,00 €
BADMINTON MÂCONNAIS 153 rue Louise Michel 71000 MÂCON	Aide au financement pour le déplacement au championnat d'Europe vétérans à Heusden- Zolder en Belgique du 25 au 30 août 2024.	1 700,00 €
ENTENTE ATHLÉTIQUE MÂCONNAISE Avenue Sandrine Martinet 71000 MÂCON	Participation aux frais de sonorisation pour l'organisation des championnats régionaux d'athlétisme, le 23 juin 2024.	545,00 €
LES MILLE PATTES Maison de quartier des Gautriats 36 rue de Bourgogne 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation du Trail du Mâconnais à Loché – 6 octobre 2024.	1 500,00 €
PÉTANQUE MÂCONNAISE Boulodrome Jean Ducloux 31 rue Pillet 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation de 4 concours au boulodrome Jean Ducloux : - Grand prix de la Ville de Mâcon le 5 juin 2024, - « La Mâconnaise » les 25, 26 octobre et 3 novembre 2024.	4 500,00 €
TRIATHLON MÂCON CLUB Centre Paul BERT 389 av. Maréchal de Lattre de Tassigny 71000 MÂCON	Participation aux frais de location du gymnase appartenant au centre scolaire Notre Dame-Ozanam pour la saison 2023-2024.	864,00 €
VÉTÉRANS VREMONTOIS Mairie de Sennecé-les-Mâcon 108 rue Vrémontoise 71000 MÂCON	Participation aux frais d'organisation des 30 ans de l'association – 6 juillet 2024.	1 500,00 €

Il est précisé que les associations concernées devront fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

En raison de la reprise de l'équipe de football féminine du Mâcon Olympique Club par l'Union du Football Mâconnais,

- de ré-affecter la subvention de fonctionnement du Mâcon Olympique Club d'un montant de 10 000,00 € attribuée lors du Conseil Municipal du 3 avril 2024 à l'Union du Football Mâconnais :

UNION DU FOOTBALL MÂCONNAIS 1 rue Léo Lagrange 71000 MÂCON	Aide au développement du football féminin : participation aux frais de déplacements, des équipements et des éducateurs.	10 000,00 €
---	---	-------------

- d'autoriser le versement par anticipation des subventions suivantes :

UNION DU FOOTBALL MÂCONNAIS 1 rue Léo Lagrange 71000 MÂCON	1 <sup>er</sup> versement de la subvention 2025 conformément à la convention (40% au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre) calculé sur la subvention 2024 et arrondi.	72 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE MÂCONNAISE Rue Léo Lagrange 71000 MÂCON	1 <sup>er</sup> versement de la subvention 2025 conformément à la convention (75 % au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre) calculé sur la subvention 2024 et arrondi.	225 000,00 €
VOLLEY CLUB MÂCONNAIS Palais des sports Allée Jean Bouin 71000 MÂCON	1 <sup>er</sup> versement de la subvention 2025 conformément à la convention (40% au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre) calculé sur la subvention 2024 et arrondi.	7 000,00 €

à valoir sur les subventions qui seront inscrites au budget primitif 2025, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des associations concernées.

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs à intervenir avec les associations désignées ci-après pour une durée d'une année, pouvant être renouvelées par reconduction expresse, dans la limite de quatre années :
  - Club subaquatique mâconnais,
  - Club de ski nautique et de wakeboard
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs, tel que joint en annexe, à intervenir avec l'Association « Club de voile mâconnais »
- d'approuver les termes des conventions pour le versement d'un fonds de concours, telles que jointes en annexe, à intervenir avec les Associations désignées ci-après :
  - Club de Voile Mâconnais
  - Club de ski nautique et de wakeboard
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tous les documents afférents à ces dossiers.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Certifié avoir été reçu, le

23 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

